



« Source de culture, source d'inspiration... »

Le Bavard d'Upton

810, rue Lanoie, Upton (Québec) J0H 2E0 • www.upton.ca

*Bonne et heureuse année
à tous nos concitoyens!*



CONSEIL MUNICIPAL



Robert Leclerc
Maire



Mathieu Beaudry
Conseiller #01



Barbara Beugger
Conseillère #02



Éric Jodoin
Conseiller #03



Claude Larocque
Conseiller #04



Pierre Dufresne
Conseiller #05



Kelly Huard
Conseillère #06

COORDONNÉES:

Bureau municipal:
810, rue Lanoie
Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone: 450 549-5611
Télécopieur: 450 549-5045
Courriel: info@upton.ca
Site internet: www.upton.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Bureau municipal:
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h à 13 h)
Service de voirie:
Lundi au vendredi:
horaire variable

MOT DU MAIRE

Chères amies, chers amis,

Permettez-moi de vous offrir mon tout premier discours de l'année 2024. Tout d'abord, j'aimerais souhaiter à chacun et chacune d'entre vous une bonne et heureuse année. Que la joie, le dynamisme et le respect envers chacun de nous, continuent de faire d'Upton un endroit agréable et accueillant pour tous.

Je vous rappelle que la collecte de sapins se déroulera du 7 au 13 janvier. Il faudra téléphoner à la Municipalité au 450 549-5611 pour demander le ramassage.

Pour le mois de janvier 2024, l'assemblée du conseil municipal se déroulera le 16 janvier prochain à 20h.

Veillez noter que les calendriers des collectes de matières résiduelles pour l'année 2024 ont été distribués dans les Publi-Sacs en décembre dernier. Ceux ou celles qui ne l'ont pas reçu, vous pouvez vous le procurer en vous présentant au bureau municipal au 810, rue Lanoie.

Je tiens à remercier toute l'équipe municipale qui œuvre à mes côtés pour le bon fonctionnement de notre Municipalité et je ne voudrais surtout pas oublier notre conseil qui travaille fort.

En terminant, au nom de votre Municipalité, s'il vous plaît, soyez prudents cet hiver!

Robert Leclerc, maire

SERVICES MUNICIPAUX

Lyne Rivard	Directrice générale et greffière-trésorière	549-5611
Roger Garneau	Directeur des travaux publics	549-5611
Benoit Gauthier	Directeur du Service de sécurité incendie benoit.gauthier@upton.ca	549-5611
Service de l'urbanisme	inspecteur@upton.ca	549-5626
	Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire loisirs@upton.ca	549-5619
SPA de Drummond	Société Protectrice des Animaux de Drummond – info@spad.ca	819 472-5700
Séance du conseil	Le premier mardi de chaque mois à 20 h au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veillez entrer par la porte arrière.	

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le **mardi 5 décembre 2023 à 20h00** en salle du conseil situé au 810, rue Lanoie conformément à l'avis public donné à cet effet, à laquelle séance sont présents :

Mesdames le conseillères : Kelly Huard
Barbara Beugger

Messieurs les conseillers : Mathieu Beaudry
Pierre Dufresne
Claude Larocque
Éric Jodoin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. Ouverture de la séance

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. Administration générale

2.1 Adoption de l'ordre du jour

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 décembre 2023 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Kelly Huard

et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis en retirant le point 7.1 :

Ordre du jour

1. **Ouverture de la séance**

2. **Administration générale**

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption – Procès-verbal

2.3 Comptes à payer

2.4 Première période de questions du public

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

2.6 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 2023-366

2.7 Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité d'Upton - Adoption

2.8 Politique de confidentialité de la Municipalité d'Upton - Adoption

2.9 Révision de certaines structures organisationnelles

2.10 Demandes d'ajustement de salaire

2.11 Employés municipaux – Ajustement salarial pour l'année 2024

2.12 Avis de motion - Projet de règlement numéro 2023-370 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2024

2.13 Offre de service - Logiciel conseil sans papier

2.14 Dépôt - État des activités financières et des deux états comparatifs prévus à l'article 1764.4 du Code municipal du Québec

2.15 Entérinement - Offres de service – Caisse Populaire Desjardins - service de paie Employeur D

2.16 Club 3 et 4 roues Comté Johnson – Demande d'autorisation de traverse de chemin public

3. **Sécurité publique**

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de novembre 2023

3.2 Adoption de Règlement numéro 2023-371 abrogeant et modifiant le règlement 2012-230 sur la prévention des incendies de la Municipalité d'Upton

3.3 Embauche des pompiers volontaire au sein du Service de sécurité incendie (SSI) d'Upton

3.4 Démission de monsieur Kim Vincelette, pompier à temps partiel

4. **Transport**

4.1 Construction d'un sentier piétonnier - Libération de la retenue – Excavation AR Valois

4.2 Nomination de Roger Garneau, directeur des travaux publics et de son substitut pour l'application des règlements de la Municipalité

4.3 Mandat - Arpenteur-géomètre

4.4 Nomination – Responsable du comité de sélection

5. **Hygiène du milieu**

6. **Santé et bien-être**

6.1 Adoption du budget révisé pour l'année 2023 de l'Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton

7. **Aménagement, urbanisme et développement**

7.1 Adoption de Règlement numéro 2023-372 relatif au droit de préemption des immeubles peuvent être acquis

7.2 Offre de services professionnels – service d'inspection municipale

8. **Loisir, culture et vie communautaire**

8.1 Demande de gratuité pour la location de chalet de loisirs ou de centre communautaire - Maison de la Famille Valoise

8.2 Entente Cercle des Fermières – Location des locaux situés au 863, rue Lanoie

8.3 Renouvellement de la carte de membre avec Radio-Acton pour l'année 2024

8.4 Demande de commandite – FADOQ

8.5 Demande don – Fondation de la faune du Québec

8.6 Demande de commandite - Gala Agristars 2024

8.7 Appui financier à la Fondation Mira

9. **Affaires diverses**

9.1 Défilé de tracteurs illuminés – 4e édition

10. **Période de questions**

11. **Certificats de disponibilités des crédits - C-12/23**

12. **Clôture de la séance**

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.2 Adoption – Procès-verbal

Considérant que chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023 et déclare en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023 en effectuant avec la correction au point 8.3.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.3 Comptes à payer

Attendu que les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Barbara Beugger

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

et résolu d'accepter la liste des comptes à payer du mois de novembre 2023 pour une somme de 171 571,04 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 68 448,63 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.4 Première période de questions du public

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

2.6 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 2023-366

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 2023-366.

2.7 Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité d'Upton - Adoption

Considérant que la Municipalité d'Upton est un organisme public assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

Considérant que la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

Considérant qu'en 2022, la Municipalité employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujéti à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

Considérant que pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, il y a lieu d'adopter la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels, telle que soumise par la directrice générale et greffière-trésorière;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Claude Larocque

et résolu d'adopter, telle que soumise, la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels telle que soumise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.8 Politique de confidentialité de la Municipalité d'Upton - Adoption

Considérant que la Municipalité d'Upton est un organisme public assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

Considérant que la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

Considérant que la Loi sur l'accès prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique;

Considérant qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée;

Considérant que telle politique s'applique de manière complémentaire à la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité;

Considérant que pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, il y a lieu d'adopter la Politique de confidentialité de la Municipalité d'Upton, telle que soumise par la directrice générale et greffière-trésorière

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne appuyé par Barbara Beugger

et résolu d'adopter la Politique de confidentialité de la Municipalité d'Upton, tel que soumise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.9 Révision de certaines structures organisationnelles

Considérant la préoccupation constante du Conseil de doter la Municipalité de ressources humaines et d'une direction générale des plus efficaces afin d'offrir à la population les meilleurs services au meilleur coût;

Considérant qu'une sérieuse réflexion a conduit la direction générale à revoir l'organigramme de la Municipalité;

Considérant que la direction générale propose les modifications suivantes:

- Remplacement du poste de « Directrice générale adjointe – secteur finances »; par « Directrice du service des finances et trésorière adjointe » et la nomination de madame Sylvia Ouellette à celui-ci;
- Remplacement du poste de « Directrice des services administratifs et financiers et greffière- trésorière adjointe » par « Directrice générale adjointe et greffière adjointe » et la nomination de madame Sarra Ajengui à celui-ci;
- Considérant l'addenda au contrat de travail de madame Ajengui fournit par la directrice générale et greffière-trésorière;

Considérant que la nomination de madame Sarra Ajengui vise à assurer une relève à long terme dans les postes clés cadres de la gestion municipale;

Considérant que certains postes-cadres seront à combler à moyen terme;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que soient acceptées les modifications proposées par la direction générale;

Que soit nommée madame Sylvia Ouellette au poste de Directrice du service des finances et trésorière adjointe, aux mêmes conditions salariales;

Que soit nommée madame Sarra Ajengui au poste de Directrice générale adjointe et greffière adjointe, selon les conditions établies dans l'addenda à l'entente de travail;

Que soit autorisée la signature de nouveaux contrats de travail pour madame Ajengui selon les conditions discutées avec le conseil municipal;

Que ces modifications n'auront aucun impact sur les avantages sociaux ni sur l'ancienneté de mesdames Ajengui et Ouellette;

Que la présente résolution remplace et abroge toute résolution incompatible à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.10 Demandes d'ajustements de salaire

Considérant les demandes reçues du directeur des travaux publics et du chef d'équipe des travaux publics quant à un

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ajustement de leur traitement salarial dont les membres du conseil ont pris connaissance plus tôt en plénière;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que soit acceptée les demandes d'ajustements de leur traitement salarial, telle que proposée et ce, à partir du 1er janvier 2024;

Que soit autorisée la signature des nouveaux contrats de travail pour monsieur Roger Garneau et monsieur Sébastien Laprise, et ce, selon les conditions discutées avec le conseil municipal;

Que ces modifications n'aient aucun impact sur leurs avantages sociaux ou leur ancienneté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.11 Employés municipaux – Ajustement salarial pour l'année 2024

Considérant l'intention des membres du conseil de procéder à des ajustements salariaux pour les employés municipaux dans le but de maintenir les salaires à un niveau raisonnable au regard du coût de la vie;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

Que soit autorisée la majoration du salaire pour tous les employés de la Municipalité en fonction incluant les pompiers;

Que la majoration soit calculée selon l'IPC en vigueur du mois d'octobre 2023, et ce à compter de 1er janvier 2024, à l'exception des employés visés par un ajustement salarial selon les résolutions numéro 422-12-2023 et 423-12-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.12 Avis de motion – dépôt Projet de règlement numéro 2023-370 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2024

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Éric Jodoin, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sur la taxation pour l'année 2024 sera présenté pour adoption prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour régler les dépenses de la municipalité d'Upton pour l'exercice financier 2024 en décrétant les taxes et tarifs applicables aux contribuables de la municipalité. Ce règlement s'applique à l'égard de tous les immeubles imposables et indirectement pour déterminer des compensations qui tiennent lieu de taxes. Globalement, les taxes et tarifs de services applicables pour l'année 2024 s'élèvent à 3 895 799 \$.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller, monsieur Éric Jodoin dépose une copie du projet de règlement numéro 2023-370 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2024.

2.13 Offre de service - Logiciel conseil sans papier

Considérant que le Service du greffe doit se doter d'un logiciel de conseil sans papier afin d'assurer un fonctionnement efficace et performant du service;

Considérant qu'un logiciel de conseil sans papier gère efficacement la création, la préparation et le déroulement des séances du conseil municipal ainsi que tout le processus décisionnel des séances publiques et privées;

Considérant que l'implantation d'un logiciel de conseil sans papier permettra de mettre à la disposition des membres du conseil toute la documentation utile à la prise de décision en version électronique;

Considérant que à la suite de demandes d'offre de services le logiciel ICO - conseil sans papier développé par la société ICO Solutions est celui qui remplit le mieux les attentes de la Municipalité et qui présente le meilleur rapport qualité-prix;

Considérant que l'offre de service de la société ICO Solutions datée du 25 novembre 2023 est la plus avantageuse pour la Municipalité;

Considérant que les frais uniques d'acquisition du logiciel sont de 10 082,50 \$, plus les taxes applicables;

Considérant que les frais récurrents incluant le contrat de soutien technique sont de 1 801,50 \$ par année, plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Claude Larocque

et résolu :

Que soit acceptée l'offre de service de la société ICO Solutions au montant de 14 532,50 \$ plus taxes applicables;

soit autorisée madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tout document relatif à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.14 Dépôt - État des activités financières et des deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code municipal du Québec

La directrice générale et greffière-trésorière dépose l'état des activités financières en date du 16 novembre 2023.

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier dépose deux états comparatifs semestriels.

2.15 Entérinement - Offres de service – Caisse populaire Desjardins - service de paie Employeur D

Considérant qu'il y a lieu de procéder au changement du système de paie afin de simplifier et automatiser le processus de paie, et de gérer facilement et efficacement les salaires, les avantages sociaux, les retenues et les déductions;

Considérant l'offre de service reçue le 12 octobre dernier de la Caisse populaire Desjardins pour la solution Employeur D;

Considérant qu'en utilisant le service de paie Employeur D, l'administration municipale peut gagner du temps et bénéficier d'une expertise professionnelle en matière de gestion de la paie;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

Que soit acceptée l'offre de service de la Caisse populaire Desjardins datée du 12 octobre 2023;

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document relatif à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.16 Club 3 et 4 roues Comté Johnson – Demande d'autorisation de traverse de chemin public

Attendu qu'une demande est déposée par Club 3 et 4 roues Comté Johnson pour l'autorisation d'opérer sur les chemins suivants :

- Rue Lessard et 20e;
- Rue Lanoie;
- Rang du Carré 0.83 km;
- Rang Deslauriers 1.5 km;
- Rang de la Carrière 0.22 km;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- 5e rang 0.57 km;
- 5e rang aux limites d'Upton et Saint-Théodore 0.96 km;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu d'accepter la demande du Club 3 et 4 roues Comté Johnson conditionnellement au respect des normes du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

3. Sécurité publique

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de novembre 2023

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport d'activité du Service de sécurité incendie, pour le mois de novembre.

3.2 Adoption du Règlement numéro 2023-371 sur la prévention des incendies abrogeant et modifiant le règlement 2012-230

Attendu qu'en vertu de l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales (LCM), la Municipalité peut adopter un règlement en matière de sécurité;

Attendu que le conseil a déjà adopté un règlement visant la prévention des incendies;

Attendu qu'il y a lieu de remplacer le règlement déjà en vigueur par un règlement actualisé;

Attendu que la Municipalité souhaite intégrer le chapitre Bâtiment du Code de sécurité du Québec (CBCS) à sa réglementation de prévention des incendies, à l'exception de certaines parties ou sections;

Attendu qu'en vertu de l'article 6 de la LCM, la Municipalité peut prévoir des règles qui font référence à des normes édictées par un tiers;

Attendu qu'un avis de motion de la présentation de ce règlement a régulièrement été donné à l'occasion de la séance ordinaire du 7 novembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Barbara Beugger

et résolu d'adopter le règlement numéro 2023-371 intitulée Règlement sur la prévention des incendies abrogeant et modifiant le règlement 2012-230.

Adoptée l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

3.3 Embauche de pompiers volontaires au sein du Service de sécurité incendie (SSI) d'Upton

Considérant qu'il est important de pouvoir compter sur une brigade dynamique, capable d'assurer la sécurité publique;

Considérant le besoin d'embaucher de nouveaux pompiers au sein du service des incendies afin de répondre au schéma de couverture de risques en vigueur;

Considérant l'intérêt de messieurs Daniel Joubert et Sébastien Vachon;

Considérant la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Benoit Gauthier;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Kelly Huard

et résolu :

4.3 Mandat - Arpenteur-géomètre

Attendu la résolution numéro 320-09-2023 autorisant la réalisation du processus d'appel d'offres public pour les travaux sur les chemins suivants :

- Remplacement de conduites : aqueduc, égout et pluvial des rues Saint-Éphrem et Monseigneur-Desmarais

Attendu qu'il est nécessaire d'engager un arpenteur-géomètre pour les travaux mentionnés à la présente résolution ;

Attendu que l'offre de service reçue par monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, afin d'établir les descriptions techniques nécessaires, est d'une somme de 23 050,00 \$, plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

Que le conseil municipal confie le mandat à monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, afin d'établir les descriptions techniques nécessaires

Que soit autorisée la directrice générale et greffière trésorière à signer tout document relatif à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4.4 Nomination – Responsable du comité de sélection

Attendu la résolution numéro 320-09-2023 autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour les travaux à effectuer sur les chemins suivants :

- Remplacement de conduites : aqueduc, égout et pluvial des rues Saint-Éphrem et Monseigneur-Desmarais;

Attendu dans le cadre dudit projet, il est nécessaire de constituer un comité de sélection conformément aux articles 936.0.1.1, 936.0.1, 936.0.5 et 936.0.13 du Code municipal du Québec;

Attendu la nécessité de désigner une personne responsable de l'aspect administratif à titre de secrétaire du comité de sélection et afin de constituer ledit comité conformément à la loi;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Barbara Beugger

et résolu :

Que soit nommé le directeur général/ la directrice générale, à titre de secrétaire du comité de sélection et ainsi former ledit comité, et ce, conformément au Code municipal du Québec;

Que soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, à signer tout document relatif à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

5. Hygiène du milieu

Aucun point pour le sujet.

6. Santé et bien-être

6.1 Adoption du budget révisé pour l'année 2023 de l'Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton

Considérant que la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a transmis à l'Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton (OMH) son budget révisé et approuvé le 2 novembre 2023 pour l'année financière 2023;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu d'accepter le budget révisé 2023 en date du 2 novembre 2023 de l'OMH des Maskoutains et d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

7. Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Adoption de Règlement numéro 2023-372 relatif au droit de préemption des immeubles peuvent être acquis

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.2 Offre de services professionnels – service d'Inspection municipale

Considérant que le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement n'est pas encore pourvu à la Municipalité;

Considérant la résolution numéro 382-12-2022 autorisant l'engagement de la firme « Infra planification

Urbain » pour réaliser des tâches reliées au service d'inspection municipale et que le contrat vient à échéance le 31 décembre 2023;

Considérant l'offre de services reçue par la firme « Infra planification Urbain » pour un mandat d'inspection à compter du 1er janvier 2024;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

Que la Municipalité accepte l'offre de services de la firme « Infra planification Urbain » pour un taux horaire de 82,5 \$/h, plus les taxes applicables;

Que les représentants de la firme attitrés à la Municipalité soient sous la responsabilité de la directrice générale, madame Lyne Rivard;

Que les représentants soient autorisés par la Municipalité à être présents sur des terrains sur le territoire de la Municipalité d'Upton pour des inspections;

Que les représentants de la firme « Infra planification Urbain », au cours de ce mandat, s'engagent à garder la confidentialité des informations qui leur seront fournies;

Que la directrice des finances et trésorière-adjointe est autorisée à effectuer le paiement sur réception des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8. Loisir, culture et vie communautaire

8.1 Demande de gratuité pour la location de chalet de loisirs ou de centre communautaire - Maison de la Famille Valoise

Attendu que la Maison de la Famille Valoise est un organisme qui offre des services, à toutes les familles de la MRC d'Acton, destinés à soutenir les parents dans leur rôle éducatif et à favoriser le développement global des enfants;

Attendu que la Maison de la Famille Valoise souhaite organiser des ateliers offerts aux parents dans le cadre du programme YAPP « Il n'y a personne de parfait » permettant ainsi aux parents de développer des stratégies et des approches adaptées pour gérer les défis propres à chaque étape du développement de l'enfant;

Attendu que ces ateliers seront animés par des professionnels de la petite enfance, qui pourront partager leurs connaissances et leur expertise avec les parents participants;

Attendu que l'organisme demande la location gratuite du chalet de loisirs ou du centre communautaire afin de planifier ces ateliers ;

Attendu la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que la location d'un chalet de loisirs ou du centre communautaire soit autorisée selon les disponibilités;

Que la Maison de la Famille Valoise devra remettre en bon état de propreté de l'immeuble.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8.2 Entente Cercle des Fermières – Location des locaux situés au 863, rue Lanoie

Attendu que le cercle des fermières occupe le local de l'ancien bureau municipal situé au 863, rue Lanoie, et ce, depuis quelques années pour leurs réunions, leurs activités et leurs projets;

Attendu que le cercle des fermières est un organisme composé d'un groupe de femmes engagées dans la promotion de l'artisanat, de l'agriculture et de la communauté, et ce, dans la préservation des traditions locales et la transmission des savoir-faire traditionnels;

Attendu que le Cercle des Fermières souhaite conclure une entente à durée indéterminée pour la location des locaux utilisés à l'ancien bureau municipal;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Éric Jodoin

et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, à signer une entente à intervenir avec le Cercle des Fermières pour la location des locaux situés au 863, rue Lanoie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8.3 Renouvellement de la carte de membre avec Radio-Acton pour l'année 2024

Considérant que la Municipalité souhaite renouveler la carte de membre avec Radio-Acton;

Considérant que la proposition reçue par Radio-Acton est au montant de 309,75 \$, plus les taxes applicables, et comprenant les services suivants :

- Carte de membre associatif;
- Mention des activités dans la chronique Agenda Uniprix;
- Une campagne de publicité de 35 occasions de 30 secondes (ou 62 occasions de 15 secondes);
- Possibilité d'entrevues;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Claude Larocque

et résolu de renouveler la carte de membre en choisissant le forfait numéro deux de la Radio-Acton pour l'année 2024, et ce, pour une somme de 309,75 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8.4 Demande de commandite – FADOQ

Considérant la demande reçue de la FADOQ UPTON afin d'autoriser la location, sans frais, du centre communautaire à titre de commandite pour leur souper de Noël, prévu le 10 décembre 2023;

Considérant la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger appuyé par Kelly Huard

et résolu :

Que soit acceptée la demande de commandite reçue par la FADOQ;

Que la FADOQ devra :

- remettre en bon état de propreté le centre communautaire après la fin de l'événement;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- être responsable des clés du centre communautaire émises par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8.5 Demande don – Fondation de la faune du Québec

Considérant que la Fondation Faune du Québec a fait parvenir au conseil municipal une demande de don;

Considérant la mission de la Fondation de la faune du Québec, est de protéger les milieux naturels présents et assurer leur connectivité et que grâce aux initiatives, la Fondation et ses donateurs peuvent soutenir des projets concrets de protection et d'amélioration des habitats faunique initiés par des organismes locaux dans toutes les régions du Québec ;

Considérant la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Éric Jodoin

et résolu que le Conseil municipal en prend bonne note.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8.6 Demande de commandite - Gala Agristars 2024

Considérant la lettre de sollicitation reçue de la Fédération de l'UPA de la Montérégie pour la 11e édition du Gala Agristars;

Considérant la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry appuyé par Claude Larocque

et résolu que le Conseil municipal en prend bonne note.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8.7 Demande d'appui financier - Fondation Mira

Considérant la demande d'aide financière reçue de la Fondation Mira;

Considérant la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne appuyé par Éric Jodoin

et résolu que le Conseil municipal en prend bonne note.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

9. Affaires diverses

9.1 Défilé de tracteurs illuminés – 4e édition

Considérant la parade de tracteurs illuminés qui aura lieu le 16 décembre 2023 dès 18 h 30 et dont le parcours passera par les municipalités de Saint-Nazaire-d'Acton, Saint-Théodore-d'Acton, Sainte-Hélène-de-Bagot et ensuite Upton avec la participation des agriculteurs de la région;

Considérant la demande formulée à la Municipalité d'Upton par le comité organisateur pour la fourniture d'une escorte d'un camion de pompier qui prendra place au-devant du convoi durant le trajet se situant à Upton;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Kelly Huard

et résolu de confirmer la participation de la Municipalité à la quatrième édition du défilé de tracteurs illuminés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

10. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. Certificats de disponibilités des crédits - C-12/23

Conformément aux dispositions du règlement 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière certifiée par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requises, à partir de la marge de crédit.

UPTON

Ce 5 décembre

11. Clôture de la séance

Attendu que tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu de clore la séance à 20h38.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Lyne Rivard
Directrice générale
et greffière-trésorière

Robert Leclerc
Maire

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le **mardi 5 décembre 2023 à 20h45** en la salle du conseil située au 810, rue Lanoie conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, à laquelle séance sont présents:

Mesdames le conseillères : Barbara Beugger
Kelly Huard

Messieurs les conseillers : Éric Jodoin
Pierre Dufresne
Claude Larocque
Mathieu Beaudry

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. Constatation de l'avis de convocation

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la directrice général et greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de cette séance extraordinaire à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Claude Larocque
Appuyé par Éric Jodoin

et résolu unanimement par les membres du conseil d'accepter l'avis de convocation joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante tel que reçu, conformément au Code municipal du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

2. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Robert Leclerc souhaite la bienvenue à tous les membres présents et après avoir constaté le quorum, déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

3. Adoption de l'ordre du jour

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 décembre 2023 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Éric Jodoin

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit adopté l'ordre du jour tel que signifié, et ce, comme suit :

1. Constatation de l'avis convocation;
2. Ouverture de la séance;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024;
5. Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2024;
6. Présentation du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026;
7. Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2023-2024-2025;
8. Période de questions;
9. Clôture de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024

Monsieur le maire, Robert Leclerc, procède à la présentation du budget pour l'exercice financier 2024. Le budget 2024 prévoit des dépenses et autres activités financières et affectations de l'ordre de **4 479 580 \$** ainsi que des revenus de **4 479 580 \$**.

Le budget adopté sera disponible sur le site Internet de la Municipalité à www.upton.ca

5. Adoption - Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024

Attendu qu'en vertu de l'article 954.1, du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires 2024 et qu'ils sont disposés à les adopter telles que déposées, renonçant à leur droit d'analyse 8 jours avant l'adoption;

Attendu que lesdites prévisions budgétaires comportent des dépenses de l'ordre de **4 479 580 \$** pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu :

Que soit adoptée les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 telles que décrites ci-après et totalisant des revenus et crédits budgétaires pour un montant de **4 479 580 \$**;

Que le budget de l'année 2024 soit publié sur le site internet de la Municipalité ainsi que dans le journal municipal.

Revenus	4 479 580 \$
Charges	3 927 097 \$
Remboursement de la dette (capital)	122 346 \$
Activité d'investissement	430 137 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

6. Présentation du programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026

Conformément à la loi, monsieur le maire, Robert Leclerc, procède à la présentation du programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026;

Le programme triennal d'immobilisations prévoit, pour les années des investissements totalisant environ 20 millions de dollars. Ce programme s'avère un outil de planification important et permet d'évaluer l'incidence financière des projets sur les budgets futurs.

7. Adoption - Programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026

Attendu que, selon l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2024-2025-2026;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du projet de programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 et qu'ils sont disposés à l'adopter tel que déposé, renonçant à leur droit d'analyse 8 jours avant l'adoption;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que soit adopté le plan triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026 tel que décrit ci-après;

2024	6 623 200 \$
2025	8 013 200 \$
2026	3 720 500 \$
Total	18 356 900 \$

Que le programme triennal d'immobilisations soit publié sur le site internet de la Municipalité ainsi que dans le journal municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

- Aucune question

9. Clôture de la séance

Attendu que tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu de clore la séance à 20h50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Lyne Rivard
Directrice générale
et greffière-trésorière =

Robert Leclerc
Maire

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – EXERCICE FINANCIER 2024

MOT DU CONSEIL

Chers citoyens, Nous sommes heureux de vous présenter le budget de l'année 2024, qui vise à renforcer les infrastructures, à améliorer les services publics et à promouvoir un développement durable dans notre Municipalité;

Ce budget a été soigneusement élaboré en tenant compte de nos objectifs stratégiques et de nos priorités opérationnelles;

Le budget 2024 prévoit une augmentation de certaines dépenses essentielles. Nous avons identifié des domaines clés qui nécessitent une attention particulière et une augmentation de financement. Cela inclut notamment la rénovation et l'entretien des infrastructures publiques, tels que les routes, les réseaux d'aqueduc. Une nouvelle caserne jumelée à un centre communautaire verra le jour 2024-2025.

La protection de l'environnement est également une priorité majeure de ce budget. Nous avons alloué des ressources pour mettre en œuvre des initiatives environnementales durables, telles que l'amélioration de la gestion des déchets, le traitement d'eau potable et l'eau usée, et autre.

Enfin, ce budget est basé sur une gestion financière prudente et responsable. Nous avons prévu des réserves financières pour faire face à d'éventuels imprévus et maintenir une stabilité financière à long terme.

En conclusion, le budget 2024 de notre municipalité vise à répondre aux besoins et aux priorités de notre communauté, en assurant le développement durable, la sécurité et la prospérité pour tous. J'invite chacun d'entre vous à examiner attentivement ce budget et à participer activement aux discussions et décisions qui en découlent.

Sommaire du Budget

REVENUS	2023	2024	ÉCART
TAXES GÉNÉRALES	(2 438 173) \$	(2 528 764.53) \$	(180 222.89) \$
TAXES DE SECTEUR	(101 906) \$	(120 888) \$	(18 982) \$
TOTAL SUR UNE AUTRE BASE	(1 172 730) \$	(1 246 146) \$	(60 416) \$
TOTAL TAXES	(3 623 178) \$	(3 861 195) \$	(261 984) \$
TOTAL PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXE	(51 892) \$	(51 922) \$	(30) \$
TOTAL TRANSFERTS	(255 347) \$	(260 659) \$	(5 312) \$
TOTAL SERVICES RENDUS	(122 139) \$	(101 700) \$	20 439 \$
TOTAL AUTRES REVENUS	(171 267) \$	(174 700) \$	(3 433) \$
		- \$	
GRAND TOTAL DES REVENUS	(4 223 823) \$	(4 449 579) \$	(255 575) \$

CHARGES	2023	2024	ÉCART
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	945 444 \$	942 470 \$	(2 974) \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	588 619 \$	607 431 \$	18 812 \$
TRANSPORT	704 427 \$	627 790 \$	(76 637) \$
HYGIÈNE DU MILIEU	1 024 096 \$	1 103 637 \$	79 541 \$
TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVE	129 193 \$	1 185 318 \$	56 125 \$
LOISIRS ET CULTURE	425 678 \$	350 747 \$	(74 931) \$
TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT	61 843 \$	108 204 \$	46 365 \$
TOTAL	3 880 732 \$	3 927 097 \$	111 961 \$

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – EXERCICE FINANCIER 2024

Taxes basées sur l'évaluation foncière – Par tranche de 100 \$ d'évaluation

	2023			2024		
	Évaluation	Taux		Évaluation	Taux	
Taxes foncières Résidentiel	211 011 398	0.5091 \$	1 075 206.03 \$	211 459 026	0.5091 \$	1 076 537.90 \$
Taxes foncières 6 logements et plus	9 322 382	0.5091 \$	47 460.25 \$	9 322 382	0.5091 \$	47 460.25 \$
Taxes foncières INR	17 607 680	0.5091 \$	89 640.70 \$	17 871 992	0.9672 \$	180 507.12 \$
Taxes foncières industriel	10 474 300	0.6786 \$	71 078.60 \$	10 808 640	1.2090 \$	146 370.60 \$
Taxes foncières Agricole	209 203 349	0.5091 \$	1 065 054.25 \$	211 704 349	0.5091 \$	1 077 786.84 \$
Taxe foncière forestière	20 000	0.5091 \$	101.82 \$	20 000	0.5091 \$	101.82 \$
	457 639 109	-	2 348 541.64 \$	461 186 389	-	2 528 764.53 \$

Plan triennal des immobilisations – 2024-2025-2026

	TOTAL IMMOBILISATION	SUBVENTION	MUNICIPALITÉ
Immobilisations 2024	6 623 200.00 \$	4 800 000.00 \$	1 823 200.00 \$
Immobilisations 2025	8 013 200.00 \$	4 550 000.00 \$	3 463 200.00 \$
Immobilisations 2026	3 720 500.00 \$	1 885 000.00 \$	1 835 500.00 \$
Total triennal	18 356 900.00 \$	11 235 000.00 \$	7 121 900.00 \$

La Municipalité met à disposition la présentation détaillée du budget sur son site Internet: www.upton.ca

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du **5 décembre 2023**, le règlement numéro 2023-371 de prévention des incendies abrogeant et modifiant le Règlement 2012-230 sur la prévention des incendies de la Municipalité d'Upton.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Upton, ce 7e jour de décembre 2023,



Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière



*Ma paroisse j'y crois
et je la soutiens*

**COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE
DE ST-ÉPHREM**



Lampe du sanctuaire

Semaine 7 janvier Ange-Émile Leclerc
Semaine du 14 janvier Élisabeth Herzet
Semaine du 21 janvier Sylvain et Fernande
Semaine du 28 janvier Raymonde Donais

Dimanche le 7 janvier à 10h00

Nicole Brunelle X Yves et Florence
Bertrand Bruneau 2e ann. X son épouse Fernande
Marcel Gauthier X Francine Deslauriers
Jean-Paul Leclerc X Robert Leclerc
Annie Brasseur X famille Martin Cabana
Guy Rensonnet X Élisabeth

Upton, mercredi le 10 janvier à 8h30

Aline Savoie X assistance aux funérailles
Monique Duhaime X assistance aux funérailles

Upton, mercredi le 17 janvier à 8h30

Pauline Mageau X assistance aux funérailles
François Bienvenu X assistance aux funérailles

Samedi le 20 janvier à 16h00

Maurice Phaneuf X son épouse
Manon Savoie X assistance aux funérailles
Pauline M. Joubert X Réjane

Upton, mercredi le 24 janvier à 8h30

Jean-Noël Chicoine X assistance aux funérailles
Denise Lambert X assistance aux funérailles

Dimanche le 28 janvier à 10h00

Christiane Petit X ses sœurs et son frère
Evelyne Jodoin X Nicole et Marcel Ménard
Ronald Bruneau X assistance aux funérailles
Mariette Cournoyer X assistance aux funérailles
Jean-Noël Chicoine X Famille Martial Savoie
François Bienvenu X assistance aux funérailles

Upton, Messe mercredi le 31 janvier à 8h30

Gérard Bruneau X Assistance aux funérailles
Nicole Brunelle X Assistance aux funérailles

BIBLIOTHÈQUE

ADULTES

TITRE	AUTEUR
Da fois où... j'ai cédé le passage à un éléphant (Roman)	Amélie Dubois D815
Tous nos étés (Roman d'amour)	Carley Fortune F736
La floraison des nénuphars (Suite de l'allégorie des des truites arc-en-ciel) (Roman)	Marie-Christine Chartier C486
La route des lucioles (Roman)	Kristin Hannah H243
Un tourbillon de sable et de cendre (Roman historique)	Amy Harmon H288
Copilotes (Roman)	Sophie Laurin L384.1
La toute petite reine (Roman)	Agnès Ledig L472
Les sept sœurs T.8 Atlas, l'histoire de Pa Salt (Roman historique)	Lucinda Riley R573.1
Et moi, je me contentais de t'aimer (Roman historique)	Rosella Postorino P857
À la croisée des chemins T.1 La dérive (Roman)	Louise Tremblay-D'essiambre
Le temps de partager (Revue)	RICARDO Déc.2023- jan.2024

JEUNESSE

TITRE	AUTEUR/COLLECTION
Mon petit lama à moi	Coll. livres câlins C153
T'choupi chante les premières comptines	Thierry Courtin T249
Petit pois	David Cali C153
Bine T.4 Au royaume des 10 000 mouches noires	Daniel Brouillette B875
Trucs de peur T.3 Le mystère de la sorcière	Alexandra Larochelle L326
Benjamin le magicien	P. Bourgeois & B. Clark B766
Ti-Guy La Puck 2.0 T.4 Sous les projecteurs	Geneviève Guilbault G953
L'Agent Jean! T.1 L'épopée virtuelle Saison 2	Alex A. 741
Mon tout premier cherche et trouve Les animaux rigolos	Romain Guyard G987
T.6 Qui a volé la Joconde? Coll. Géronimo Stilton	Géronimo Stilton 741





STATIONNEMENT DE NUIT

Il est important de vous rappeler qu'il est strictement interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public entre 23 h et 7 h, du 15 novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la Municipalité. Soyez vigilant!

L'hiver, c'est malade!

Pour en profiter pleinement, mieux vaut se faire vacciner maintenant.

Pour en profiter pleinement, mieux vaut se faire vacciner maintenant.

Grippe • COVID-19
Infections à pneumocoque

Informez-vous et
prenez rendez-vous.



Votre gouvernement

Québec

RÉGIE INTERMUNICIPALE



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains



Monsieur Alain Jobin : Un huitième mandat à la présidence

Lors des élections tenues le 15 novembre dernier, monsieur Alain Jobin a été réélu par acclamation pour un septième mandat au poste de président du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Il sera supporté dans sa tâche par madame Louise Arpin qui a également été réélue sans opposition au poste de vice-présidente de l'organisme.

Monsieur Jobin siège au conseil d'administration de la Régie à titre de maire de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud depuis 14 ans et occupe la fonction de président de l'organisme depuis novembre 2016. Pour sa part, madame Arpin cumule 10 années au conseil d'administration de la Régie, soit 4 ans à titre de conseillère municipale de la Ville de Saint-Hyacinthe de 2009 à 2013 et depuis 2017, à titre de maire de La Présentation.

Monsieur Jobin a tenu à remercier ses collègues du conseil d'administration pour leur confiance à son égard ainsi que leur collaboration constante au sein de l'organisation. Il a également profité de la situation pour souligner l'excellent travail du personnel de la Régie. Il a rappelé qu'il souhaitait continuer d'exercer ses fonctions, en concertation avec les représentants des municipalités membres, en priorisant la meilleure gestion possible des matières résiduelles sur le territoire de la Régie, afin de réduire au maximum, la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement.

La Régie est reconnue sur tout le territoire québécois pour son leadership et son expertise dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. En effet, la Régie assure la gestion de ces matières sur le territoire des 25 municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains depuis plus de trente ans et grâce à l'engagement et à la participation des citoyens de ses municipalités membres, elle obtient des performances enviables à l'égard des nombreux services qu'elle offre.

Source : Réjean Pion, directeur général • 450 774-2350 • riam@riam.quebec



INFORMATIONS MUNICIPALES

TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT

Aidez-nous à bien faire notre travail en respectant les règlements en vigueur et en faisant appel au gros bon sens :

- Respecter l'interdiction de stationnement dans la rue durant la nuit;
- Disposer la neige de votre entrée sur votre terrain et non dans la rue;
- Si possible, ne pas laisser votre voiture dans la rue toute la journée pour permettre des opérations de jour;
- Placer votre poubelle ou bac de recyclage à l'intérieur de la limite du trottoir ou de l'asphalte afin d'éviter que l'opérateur du chasse-neige ou du tracteur à trottoir ait à sortir de son véhicule pour déplacer votre bac;
- Faites attention aux véhicules lourds qui déneigent ou qui font l'épandage d'abrasifs. Ils arrêtent et reculent fréquemment.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

Mardi, le 16 janvier à 20 h.

DÉGAGEMENT DU BALCON ET DES SORTIES D'URGENCES

Le Service de sécurité incendie tient à rappeler qu'il est important de bien déneiger toutes les sorties de votre demeure afin de pouvoir quitter rapidement si un incendie ou une situation d'urgence se déclare. Il est aussi important d'éviter les accumulations de neige sur les balcons.



Collecte des sapins de Noël

La collecte des sapins se déroulera du 7 au 13 janvier 2024. Il faudra téléphoner à la Municipalité au 450 549-5611 pour demander le ramassage.



Hommage M. Alain Miclette

40 ans de service dans le service de sécurité incendie, c'est vraiment impressionnant !



Urgence Québec

2024!

Profitez de la nouvelle année pour parfaire votre préparation en sécurité civile.



Ayez en tout temps à la maison une trousse d'urgence contenant les 7 articles essentiels suivants :

- Eau potable (6 litres par personne);
- Nourriture non périssable (pour au moins 3 jours);
- Ouvre-boîte manuel;
- Radio à piles et piles de rechange;
- Lampe de poche et piles de rechange;
- Briquet ou allumettes et chandelles;
- Trousse de premiers soins.

Réviser régulièrement le contenu de votre trousse d'urgence.

Rangez-la dans un endroit facilement accessible et connu de toute la famille.

Québec 

Cours de mise en forme Upton

P'tite cardio | Mardi 18h30
P'tite muscu | Jeudi 18h30

12 semaines | 9 janvier au 28 mars 2024

1x / semaine | 144 \$
2x / semaine | 288 \$

ptitesante.com



P'tite Cardio

Cours rythmé à la musique, ceci n'est pas un cours de danse! Pense plutôt à de l'aérobie sans les léotards et jambières.

Objectif : Avoir chaud! Augmenter les fréquences cardiaques à l'aide de mouvements fonctionnels simples.

Intensité : Modérée à intense, adaptée selon la capacité de chacune.



P'tite Muscu

Cours d'entraînement fonctionnel sous forme d'intervalles à intensité modérée, de circuit musculaire ou de tabata.

Objectif : Travailler nos muscles! Renforcement musculaire global à l'aide de poids libres, des élastiques de résistance ou le poids du corps.

Intensité : Modérée à intense, adaptée selon la capacité de chacune.



Cours de Yoga à Upton

À compter du 19 février 2024

Au centre communautaire
Yoga
Le lundi de 19h à 20h30
Le jeudi de 10h à 11h30
140\$ pour 12 semaines

Au chalet des loisirs
Yoga sur chaise et méditation
le mardi de 14h à 15h30
70\$ pour 6 semaines

Pour vous inscrire,
contactez Suzanne Landry

 suzlandry@gmail.com

 (450) 714-1979



CRÉATEUR D'AMITIÉ DEPUIS 40 ANS!

Le Parrainage civique vous offre l'opportunité de faire un bénévolat bien spécial, puisque c'en est un d'amitié! Être parrain et marraine d'une personne ayant des capacités différentes, c'est bien souvent aller à la rencontre de son vrai soi tout en profitant de l'instant présent au travers le partage d'activités et d'intérêts communs.

Dans la MRC d'Acton, 8 parrains ou marraines sont recherchés.es afin de faire toute une différence pour l'autre, mais aussi pour soi. N'hésite pas à nous contacter pour en savoir plus!

450-774-8758

parrainagecivique.org

Y'A PERSONNE DE PARFAIT

pour parents d'enfants âgés entre 0-5 ans



**ATELIER GRATUIT ENTRE PARENTS AU
CENTRE COMMUNAUTAIRE À UPTON**
22-29 février et 7-14-21 mars 2024
Heure à déterminer

Possibilité d'une halte-garderie sur place

5 semaines consécutives, 5 thèmes différents

- le comportement
- le corps
- le développement
- Les parents
- La sécurité



Viens échanger et apprendre
avec d'autres parents !

☎ 450-546-4627 POSTE 219  ✉ hebert.caroline@mdfvaloise.org



Le COMPORTEMENT

- Comment faire la différence entre aimer et gâter
- Comment encourager la collaboration
- Comment réagir à certains problèmes de comportement courants



Le CORPS

- Comment garder un enfant en bonne santé
- Comment reconnaître les signes de maladie
- Comment traiter les maladies courantes chez l'enfant



Le DÉVELOPPEMENT

- Le développement intellectuel et affectif de l'enfant
- Comment encourager un enfant à apprendre
- Comment aider l'enfant à se développer par le jeu



Les PARENTS

- Comment les parents peuvent répondre à leurs propres besoins
- Comment trouver et choisir un service de garde
- Comment trouver de l'aide et des ressources dans la collectivité



La SÉCURITÉ

- Les causes de blessures
- Comment prévenir les blessures
- Comment traiter certaines blessures